

**COMPTE RENDU de la REUNION du  
CONSEIL MUNICIPAL en date  
DU 4 avril 2025 à 20h30**

**Présents :**

Benoît BERGERON, Michel COURTUAT, Anthony FERRET, Rachel FORESTIER, Françoise MASSARD, Noël PEYRELONG, Robert SOUVIGNET, Isabelle VERDUN.

Excusés : Didier BEAUMESNIL, Hervé BONCOMPAIN, Alexandre ARNAUD, David GRANDMONTAGNE, Marie Thérèse MARTIN, Séverine SAGUETON.

Pouvoirs donnés : A. ARNAUD donne pouvoir à Rachel FORESTIER, Marie Thérèse MARTIN donne pouvoir à Françoise MASSARD, Séverine SAGUETON donne pouvoir à Isabelle VERDUN, David GRANDMONTAGNE donne pouvoir à Benoît BERGERON.

**1-Secrétaire de séance :**

Madame le Maire prend la parole en demandant s'il y a un volontaire pour être secrétaire de séance, Robert SOUVIGNET se porte volontaire.

Il est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**2-Adoption du compte rendu de séance :**

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le Compte rendu du 28 février 2025, pas de remarque.

Le compte rendu est adopté par 12 suffrages.

**3-Vente d'un terrain communal à la Pénide :**

Dans sa séance du 31 mars 2023, le conseil municipal a validé le prix pour le terrain communal de la Pénide (2 lots). Une offre nous a été adressée pour le 2<sup>e</sup> lot (828 m<sup>2</sup>) à un prix inférieur, après un vote, l'offre n'a pas été retenue : 5 voix pour, 7 contre.

**4-Vote des subventions attribuées aux associations**

Robert se retire de la séance (Président de l'AÏKIDO) pour le vote de cette délibération :

Ancien combattants	90€	Club Mont Pidgier	90€
ACCA	90€	Lire et découvrir	90€
APE	600€	EPEAP Le Meygal	90€
Comité d'animation	90€	Aïkido St Hostien Meygal	90€
Association Foot pertuis	90€	Amicale Pompiers de St Julien	90€
Pétanque du Meygal	90€	Amicale les Acacias St Julien	90€
APAJH	90€		
Avis favorable des 11 votants			

**5-Vote des taux de taxes 2025:**

Pas d'augmentation de la part communale :

Taxe foncière bâtie : 35,13%

Taxe foncière non bâtie : 63,67%

Taxe d'habitation 12,30%

Avis favorable de l'ensemble des présents.

**6- Vote du budget :**

Après le passage à la nouvelle nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 validé par le conseil municipal, la possibilité est offerte au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, sauf pour les crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles chacune des sections investissement et fonctionnement.

Avis favorable de l'ensemble des votants pour l'autorisation à Mme le Maire.

Présentation du budget 2025 :

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges générales	160 600,00€	Produits et services	53 200,00€
Personnels	205 450,00€	Dotation participation	305 177,00€
Autres charges	47 350,00€	Dotation participation	108 300,00€
Charges financières.	20 000,00€	Autres prod. Gestion	23 650,00€
Charges except ..	2 500,00€	Produits financiers	

Dotations aux prov	1 500,00€	Produits except..	200,00€
Transfert sec. Inv	87 317,00€		
Atténuation produits	32 180,00€		
Dotation amortiss.	12 000,00€		
Déficit reporté		Excédent reporté	30 000,00€
	<b>565 527,00€</b>		<b>565 527,00€</b>

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Déficit invest.		Excédent invest	135 258,00€
Emprunt	69 000,00€	Affectation résultat	179 200,76€
Dépôt et cautionnemt.	690,00€	Transfert sect. Fonct.	83 317,00€
Immobilis.incorpo.	20 000,00€	FCTVA	50 000,00€
Subv. Investissements	1 000,00€	Taxe aménagement	6 000,00€
		Subventions	15 000,00€
Immobilis.corpo.	40 000,00€	Emprunts	140 414,93€
		Dépôts et caution.	440,00€
		Immobilisations	32 000,00€
Travaux en cours	523 545,00€	Dotation amortiss.	12 000,00€
RAR 2024	230 170,00€	RAR 2024	230 773,84€
<b>TOTAL</b>	<b>884 405,00€</b>		<b>884 405,00€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 449 932,00€</b>		<b>1 449 932,00€</b>

Budget est approuvé à l'unanimité des votants

#### 7- Avis sur la demande d'ouverture de l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique pour la déviation RN88 :

Conformément aux articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement, les Communes d'implantation du projet de déviation de la RN 88 entre St Hostien et le Pertuis sont appelées à émettre un avis sur le dossier comprenant l'évaluation environnementale du projet.

Compte tenu des mesures compensatoires proposées, de la suppression des nuisances sonores, olfactives et accidentogènes, le conseil se prononce pour la demande d'ouverture de cette nouvelle enquête publique.

Avis favorable : 12 voix.

#### 8- Questions diverses :

Agrainage sur le plateau de la Danse (section de Pradeaux sur la Commune du Pertuis) : demande de l'ACCA du Pertuis. Avis favorable.

Affaire Chanal : M.Chanal a été condamné à payer la somme de 1000,00€ à la Commune de Saint Hostien concernant la demande refusée par la Mairie (urbanisme) qu'il avait attaquée au tribunal.

Une nouvelle secrétaire a été recrutée en lieu et place de Murielle MUSSARD qui nous a dépannés après le départ de Chantal VINCENT, elle commencera le 14 avril.

Séance close à 22h50.

Secrétaire de Séance  
Robert SOUVIGNET

Mme le Maire,  
Isabelle VERDUN

